



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION ET DE LUTTE CONTRE LA DROGUE, LES DÉRIVES SECTAIRES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

à Pau, le 13 février 2024

Le 8 février 2024, s'est tenue en préfecture, sous la présidence de Julien Charles, préfet des Pyrénées-Atlantiques, une réunion du Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD), en présence notamment du président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et des procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Pau et Bayonne.

Cette réunion avait pour principaux objectifs de faire le bilan général de l'année 2023 en termes de délinquance et des actions préventives menées au cours de l'année.

1- Une délinquance globalement en hausse conformément aux tendances nationales mais qui connaît des particularités locales :

Dans le domaine des atteintes aux biens, la hausse des faits constatés est de 5,6%.

Si les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en hausse de +4,4%, cette évolution est nettement inférieure à celle constatée au niveau national (+7,8%). Cette hausse est notamment portée par une augmentation des violences sexuelles (+9,2%) qui peut s'expliquer en partie par la poursuite de la sensibilisation dans ce domaine contribuant à une libération de la parole. Aucun féminicide n'est en revanche à déplorer dans le département en 2023.

On constate une hausse des faits dans le domaine des escroqueries et infractions assimilées (+9,9%) facilités par la hausse des transactions en ligne.

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Pôle communication (réservé à la presse)

• En journée :

Tel : 05 59 98 24 50 | 06 26 14 12 79

pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

• En soirée, de 18h30 au lendemain 8h et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h (astreinte communication) :

Tel : 06 15 20 31 38

pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64    

Enfin, on note une forte hausse des infractions liées à la législation sur les stupéfiants (+17,9%), s'expliquant notamment par une action déterminée des forces de sécurité tant en matière de répression de la consommation (amendes forfaitaires délictuelles) que de lutte contre les réseaux organisés.

De manière générale, les violences urbaines de l'été 2023 sur la ZUP de Bayonne et le QRR de Pau (quartiers Saragosse et Ousse-des-Bois) ainsi que les fêtes de Bayonne ont contribué à une hausse des faits constatés.

2- Une hausse de la délinquance contrebalancée par une mobilisation décuplée des forces de l'ordre qui se traduit par une augmentation des taux d'élucidation :

	<u>Faits constatés</u>	<u>Faits élucidés</u>
- Atteintes aux biens	+5,6%	+11,9%
dont vols sans violence	+5,5%	+13,7%
- Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+4,4%	+7%
- Atteintes à la santé et environnement	+12,2%	+16,7%

L'augmentation des taux d'élucidation trouve sa source dans la détermination à saluer des Forces de Sécurité Intérieure et leur présence accrue sur la voie publique. Dans le cadre des politiques prioritaires du gouvernement, le nombre d'heures de patrouille de policiers et gendarmes dans l'espace public est en effet passé de 720 028 en décembre 2021 à 796 598 en novembre 2023, soit une hausse de 10,6 %.

3- Des investissements et des innovations en matière de sécurité et en appui des collectivités :

La création de la DIPN 64, depuis le 1^{er} décembre 2023, a pour but de permettre un décloisonnement entre les services et une optimisation de l'utilisation des moyens de la Police nationale dans le département.

La mise en service du centre d'information et de commandement (CIC) départemental, depuis le 1^{er} septembre 2023, va également dans le sens de l'optimisation des moyens départementaux de la Police nationale.

La création, à compter du 1^{er} mars 2024, de la brigade de Lasseube, qui pourra intervenir sur le territoire de 127 communes, permettra de renforcer les moyens de la Gendarmerie nationale, en libérant de certaines tâches les effectifs d'autres brigades.

Ces créations contribueront à l'amélioration de la lutte contre la délinquance et notamment durant la période estivale 2024 marquée par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans le même esprit, a été développée la vidéoprotection dans douze communes du département grâce au financement du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2023. Une enveloppe de 120 500€ a ainsi été attribuée pour l'année 2023 et l'effort se prolongera au titre du FIPD 2024.

Toujours dans le cadre du FIPD 2023 et dans le domaine de la vidéoprotection, une enveloppe supplémentaire spécifique, d'un montant de 25 000€, a été débloquée pour quatre communes particulièrement touristiques (Anglet, Bayonne, Biarritz et Saint-Jean-de-Luz) qui verront prochainement leur Centre de Supervision Urbain (CSU) relié au CIC départemental installé à la DIPN pour une exploitation optimisée des images. Cette avancée permettra ainsi un emploi le plus efficient possible des effectifs avec une coopération renforcée entre polices municipales et police nationale.

4- Un effort particulier dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 :

Si le département des Pyrénées-Atlantiques n'accueillera pas d'épreuves des JOP 2024, il sera concerné par le passage de la Flamme olympique le 20 mai 2024. Il sera par ailleurs impacté indirectement, ne pouvant compter sur des renforts saisonniers affectés habituellement à la Côte basque. Les moyens locaux seront donc chargés d'assurer la sécurisation des plages, dans le cadre d'un afflux touristique important.

Un « plan zéro délinquance » a été élaboré pour le département afin d'anticiper ce contexte estival particulier dans le but d'optimiser l'utilisation des moyens en présence et la coopération entre les services de l'État et des collectivités territoriales.

Ce plan a notamment été nourri par les réflexions du comité de pilotage (COPIL) départemental JOP 2024 et de ses différents groupes de travail (vidéoprotection, sécurisation des plages...) dans une optique d'optimisation des moyens.

Le préfet a présidé la troisième réunion du COPIL JOP 2024, le 7 février 2024, au cours de laquelle a été annoncée la diffusion d'une circulaire aux maires en date du 2 février 2024 rappelant le cadre réglementaire applicable à la sécurité des grands rassemblements dans l'espace public et invitant les organisateurs à anticiper les besoins pour l'armement de leurs dispositifs prévisionnels de secours (DPS) et de leurs dispositifs de sécurité privée, les prestataires étant déjà fortement mobilisés dans le contexte des JOP 2024.

Le CDPD, qu'est ce que c'est ?

Le Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD), concourt à la mise en œuvre, dans le département, des politiques publiques dans ces domaines en lien avec les collectivités et les acteurs du continuum de sécurité (services de l'État, Conseil départemental 64, mairies, associations...).

Le travail du CDPD se fait dans le cadre de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024 qui met en avant quatre axes prioritaires :

1. la prévention de la délinquance des plus jeunes, avant l'âge de 12 ans, par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté ;
2. la protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : personnes âgées, en situation de handicap, femmes victimes de violences, mineurs ;
3. une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage consultée et associée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé ;
4. une gouvernance renouvelée et adaptée à chaque territoire avec une coordination entre les différents acteurs.

Pour être opérationnelle, **cette stratégie doit être déclinée au niveau départemental, puis communal ou intercommunal dans une démarche partenariale** qui associe le président du conseil départemental, les maires, les présidents d'intercommunalités, les Procureurs de la République et les membres du CDPD.

Une connaissance fine des problématiques de délinquance au niveau de chaque territoire doit permettre de sélectionner les mesures les plus appropriées.